

ÉLECTIONS 2017

LIBÉRATION



NATIONALE

Programme présidentiel de François ASSELINEAU
Programme législatif de l'Union populaire républicaine

ASSELINEAU 2017/

PROGRAMMES PRÉSIDENTIEL ET LÉGISLATIF



ÉLECTIONS 2017

MES CHERS COMPATRIOTES de Métropole, d'Outre-mer et de l'étranger,

La crise dans laquelle la France s'enfonce depuis des années est désormais si grave que nous devons procéder à une rupture complète et décisive.

L'industrie a perdu des centaines d'usines et des dizaines de milliers d'emplois depuis dix ans. Principalement à cause d'importations venant de pays à très faibles charges sociales et environnementales, mais aussi à cause des délocalisations que les traités européens nous forcent à accepter. Du coup, 800 Français passent chaque jour sous le seuil de pauvreté, tandis que quelques fortunes indécentes s'emparent de notre patrimoine national.

L'agriculture familiale et la pêche artisanale disparaissent d'année en année, sous la pression de Bruxelles, au profit d'une « agro-industrie » irrespectueuse des terroirs et des équilibres écologiques, et d'une pêche industrialisée.

La ruralité et la douceur de vivre de nos campagnes, qui font tout le charme de la France, sont menacées par la fermeture des services publics, les regroupements forcés de communes, la création de centres commerciaux périurbains qui tuent les petits commerces villageois, la disparition programmée de nos départements. Les réformes territoriales, mises en œuvre sans l'accord des Français, ont des conséquences néfastes et vont nous entraîner sur la pente fatale du régionalisme exacerbé, puis de la désintégration de l'unité nationale.

Les départements et territoires d'outre-mer sont également menacés par les politiques de la Commission européenne, qui peuvent à tout moment rompre leur fragile équilibre économique et social. Sans compter que de nombreux bureaucrates, à Paris ou à Bruxelles, rêvent d'abandonner l'outre-mer français, jugé trop dispendieux.

Je refuse l'immobilisme, le mépris des électeurs, la violation des 55 % de NON au référendum de 2005, et l'esprit de renoncement de nos dirigeants politiques, depuis des années, qu'ils soient de droite ou de gauche.

J'agis pour que le peuple français rejette la tentation de l'extrémisme et se ressaisisse, dans l'un de ces élans de rassemblement national dont il a le secret, lorsqu'il sent que la France est vraiment en danger.

Ne vous trompez pas d'élection !

*Pour Charles de Gaulle — et comme le prévoit notre Constitution —, « **le vrai sujet de l'élection présidentielle, c'est l'indépendance de la France** », car le chef de l'État doit être « **en charge de l'essentiel** ». L'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai ne doit donc pas être confondue avec les élections législatives de juin, qui détermineront une majorité parlementaire en fonction d'un programme politique, économique et social, conduit par le Premier ministre et le Gouvernement.*

Si le fondateur de la V^e République a voulu que l'élection présidentielle se fasse au suffrage universel, c'est pour

permettre au peuple français de court-circuiter si nécessaire les partis politiques traditionnels, afin de choisir, par lui-même, le candidat qui lui apparaît comme le plus apte à remplir cette fonction suprême : assurer la survie, la liberté, l'indépendance, la démocratie, l'unité, le bonheur et le rayonnement de la France.

Alors que notre pays s'enfonce dans le désastre, ne vous laissez pas influencer par les partis à bout de souffle qui sont coresponsables de la situation. Ne vous laissez pas impressionner par les qualificatifs décernés par les médias qui promeuvent tel ou tel candidat pour satisfaire le seul intérêt de leurs actionnaires.

Il n'y a pas « d'autre Europe » possible

Nous devons, en tant qu'électeurs, faire preuve à la fois de jugement et d'intuition, mais aussi d'esprit de résistance face au déferlement de l'argent et de la propagande pour le maintien de la France dans une Europe irréformable qui sert des intérêts privés puissants. Nous ne devons pas voter par habitude ou sous l'influence des sondages, ni céder à un effet de mode. Nous ne devons pas croire naïvement aux sempiternelles promesses « d'autre Europe », car toute renégociation des traités européens est impossible concrètement. En effet, pour modifier de fond en comble 60 années de compromis laborieux dans l'espoir égoïste d'avoir une Europe servant les seuls intérêts français, il faudrait obligatoirement que les 28 gouvernements et les 28 peuples de l'UE soient tous d'accord, ce qui n'arrivera jamais !

*Il nous faut aussi faire très attention aux promesses dont nous sommes abreuvés. Non seulement la plupart d'entre elles ne sont pas du niveau stratégique de l'élection présidentielle, mais elles sont généralement inapplicables si l'on reste dans **le cadre des traités européens et de l'euro, desquels je suis le seul candidat à vouloir libérer la France dès mon entrée en fonctions.***

Nous devons penser à la France, à son passé glorieux et à son avenir incertain. Nous devons être à la hauteur des cinquante générations qui ont bâti notre pays.

Un choix historique

C'est à vous, en votre âme et conscience, qu'il revient de déterminer sans préjugé quel candidat a l'expérience, la compétence, l'honnêteté, la force de caractère, le dévouement, le désintéressement personnel et la carrure pour défendre les intérêts de la France au niveau planétaire, avec toute la finesse, la dignité et le sang-froid nécessaires.

Il y a des moments où, avec une seule décision, vous pouvez vraiment tout changer. Voter pour moi, c'est faire un choix historique. C'est la dernière occasion, avant longtemps, de redonner à la France son indépendance et aux Français leur démocratie.

Vive la République, vive la France!
François Mitterrand

INTRODUCTION

Adapter aux conditions de 2017 le programme du Conseil national de la Résistance de 1944

La France vit actuellement une période sombre de son histoire bimillénaire. Il s'agit de l'une de ces périodes tragiques, qui reviennent de façon récurrente, où sa liberté est aliénée et où la souveraineté du peuple français est bafouée.

Comme toujours dans ces périodes, une dictature veut imposer sa conception de la vie, imposer un modèle de rapports économiques et sociaux, imposer un type de culture et imposer une soumission diplomatique et militaire qui révoltent au plus profond d'eux-mêmes une grande majorité des Français.

Aussi incroyable que cela puisse paraître à ceux qui sont encore sous l'influence de la propagande, cette dictature de plus en plus implacable, destructrice, guerrière et prédatrice est l'œuvre de la « construction européenne » elle-même. C'est-à-dire que la cause première de nos malheurs vient de cette structure que les forces euro-atlantistes ont pourtant présentée aux Français, depuis des décennies, comme la clef de la modernité, de la paix et du bonheur.

C'est la raison pour laquelle la crise multiforme que nous traversons trouve son origine dans une crise morale d'une gravité historique : les Français ont le sentiment qu'on leur a volé la France, mais des décennies de propagande empêchent encore un grand nombre d'entre eux de comprendre qui est le voleur.

L'élection présidentielle constitue l'élection décisive pour notre avenir collectif. Elle doit être l'occasion pour le peuple

français de débattre de l'avenir de la France et d'aller au fond des choses.

Pour François Asselineau et pour l'Union populaire républicaine, le mouvement politique en plein essor qu'il a fondé le 25 mars 2007, aller au fond des choses, c'est expliquer aux Français ce qu'est la prétendue « construction européenne », quel est son vrai bilan et quels sont ses projets néfastes à venir. Aller au fond des choses, c'est en déduire l'impératif de rassembler les Français en urgence pour faire sortir notre pays de l'Union européenne, qui le conduit à sa perte, et cela par la voie juridique et sereine de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE).

La dernière période de notre histoire où la France a couru ce même risque mortel, celui de disparaître, fut celle de l'Occupation allemande. Même si les circonstances et les protagonistes sont évidemment bien différents de ceux des années 1940, il est logique que le mouvement de libération nationale qu'est l'UPR s'inspire étroitement des forces salvatrices qui conduisirent à l'époque à la victoire de la France et à notre Libération.

Or, si la France a recouvré rapidement sa liberté et son indépendance en 1944, c'est parce que cela fut rendu possible par l'union provisoire des Français de toutes les origines et de toutes les opinions politiques qui voulaient que « vive la France ».

Cette union au sein du Conseil national de la Résistance aurait été impossible sous la direction du Parti communiste, pour la simple raison que les Français de droite ne s'y seraient jamais ralliés. Cette union au sein du CNR aurait été également impossible sous la direction d'un parti de droite ou d'extrême droite, pour la raison inverse que les Français de gauche ne s'y seraient jamais ralliés non plus.

Le CNR n'a donc été rendu possible que grâce à la personnalité de Charles de Gaulle. Quoiqu'étant un militaire qualifié d'homme de droite, il avait su s'élever au-dessus de son appartenance d'origine et transcender le clivage droite-centre-gauche pour rassembler les Français autour de l'essentiel. Sa constance, son désintéressement, l'exactitude de ses analyses stratégiques et son intransigeance au cours des quatre années de guerre avaient fini par convaincre toutes les factions qu'il était au fond le seul capable de les rassembler provisoirement.

Compte tenu de sa composition, le programme de gouvernement que le Conseil national de la Résistance a élaboré et présenté le 15 mars 1944 a fait l'objet d'un consensus extraordinaire dans la société française pendant près d'un demi-siècle. Il est rétrospectivement permis d'affirmer que le programme du CNR représente le meilleur consensus historique jamais trouvé pour permettre aux Français de vivre heureux tous ensemble.

Or c'est ce programme de consensus qui est remis en cause, systématiquement depuis au moins deux décennies, par la « construction européenne » et par l'oligarchie financière et industrielle qui la soutient.

C'est pourquoi le programme présidentiel de François Asselineau, présenté ci-après, s'inspire étroitement de ce programme du Conseil national de la Résistance de 1944, tout en veillant à l'adapter aux conditions de 2017 ■

SOMMAIRE

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL	13
RAPPEL DE LA CONSTITUTION	14
PRÉSENTATION	
PROGRAMME LÉGISLATIF	21
DÉMOCRATIE	22
Rétablir la démocratie la plus large	22
PLURALISME ET INDÉPENDANCE DE LA PRESSE	25
Transposer le principe de la séparation des pouvoirs au XXI ^e siècle en l'appliquant au pouvoir médiatique	25
LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS FONDAMENTAUX	29
Rétablir une société de liberté	29
RENOUER AVEC L'UNIVERSALISME FRANÇAIS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE	31
Établir le respect de la personne humaine et l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi	31
ÉCONOMIE	32
Instaurer une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des féodalités financières de la direction de l'économie	32
Intensifier la production sur le territoire national	34
Réforme territoriale	37
Une réduction drastique du « millefeuille » administratif par la suppression de 4 209 postes d'élus	37
La baisse rapide et profonde du chômage	42

SERVICES PUBLICS	44
Faire retour à la nation des grands moyens de production privatisés, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques	44
POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	46
GARANTIR LA SANTÉ POUR TOUS	57
LOGEMENT	63
HANDICAP	65
ENVIRONNEMENT : ÉCOLOGIE, ÉNERGIE, TPE ET PME	52
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	67
AGRICULTURE	72
Une nouvelle jeunesse pour l'agriculture familiale	72
ÉDUCATION	76
RECHERCHE ET UNIVERSITÉ	80
CULTURE	83
FRANCOPHONIE	86
OUTRE-MER FRANÇAIS	88
DÉFENSE	92
JUSTICE	95
NUMÉRIQUE	100
DOMAINES RÉFÉRENDAIRES	103
Organiser des référendums sur des sujets-clefs qui méritent un large débat national	103

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL

RAPPEL DE LA CONSTITUTION

Un chef d'État ayant de l'autorité et « garant de l'essentiel »

ARTICLE 5.

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 14.

Le Président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères ; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui.

ARTICLE 15.

Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale.

ARTICLE 16.

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des Présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel [...].

**« Le vrai sujet de l'élection présidentielle, c'est
l'indépendance de la France. »**

Charles de Gaulle

Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Éditions de Fallois — Fayard, 1997,
tome II, chapitre VIII.

**Il ne faut pas confondre « chef de l'État »
et Premier ministre.**

ARTICLE 20.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée.

Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME PRÉSIDENTIEL DE FRANÇOIS ASSELINEAU

1. L'arbitre au-dessus des partis

La démocratisation et la professionnalisation du Conseil constitutionnel et du CSA.

Une réforme du statut des élus.

La suppression de la procédure du Congrès (article 89 de la Constitution).

Toute réforme constitutionnelle ne pourra plus être adoptée que par référendum (article 11 de la Constitution) à la majorité des électeurs inscrits.

Le rétablissement, dans l'article 68 de la Constitution, des crimes :

- de « complot contre la sûreté de l'État » (supprimé par la loi constitutionnelle n° 93952 du 27 juillet 1993, neuf mois après le référendum sur le traité de Maastricht) ;
- de « haute trahison du Président de la République » (supprimé par la loi constitutionnelle n° 2007238 du 23 février 2007).

L'instauration des référendums d'initiative populaire.

La reconnaissance pleine et entière du vote blanc.

2. Le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'État

L'arrêt immédiat des regroupements forcés de communes. Dorénavant, un regroupement de communes ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'un référendum auprès des populations concernées de chaque commune.

La possibilité aux communes ayant fusionné depuis le 1^{er} janvier 2010 de « défusionner » et de reprendre leur liberté. Le retour à la dotation globale de fonctionnement versée par l'État (DGF) d'avant 2014.

L'inscription, dans la Constitution, des communes et des départements comme des maillons essentiels de la démocratie française.

3. Le garant de l'indépendance nationale

Fidèle à toute notre histoire, mon programme présidentiel de libération nationale consiste donc d'abord dans :

- la sortie de la France de l'Union européenne par l'application de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE) ;
- la sortie de la France de l'euro, qui impose juridiquement la sortie de l'Union européenne par le même article 50 du TUE ;
- la sortie de la France de l'OTAN par l'application de l'article 13 du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

4. Le garant de l'intégrité territoriale

Je suis le seul candidat :

- à alerter les Français sur les risques graves et réels de désintégration de la République française sous l'effet de la politique des « eurorégions » et des réformes territoriales ;
- à proposer de réduire les Régions au rang de simples établissements publics régionaux.

5. Le garant du respect des traités

Je suis le seul candidat :

- à prévoir d'utiliser l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE) pour sortir de l'Union européenne et l'article 13 du traité de l'Atlantique Nord pour sortir de l'OTAN ;
- à rappeler que l'on ne peut pas sortir juridiquement de l'Union européenne ni de l'euro autrement ;
- à dénoncer les candidats qui proposent de « désobéir aux traités » européens.

6. Assurer le rayonnement et l'indépendance de la France

Le grand retour d'une politique d'amitié et de coopération de la France avec la Russie, la Chine, le monde arabe et le monde latino-américain.

La France redevenue porte-parole de la liberté des peuples du monde, avec la volonté de redonner tout son pouvoir à l'ONU conformément à sa Charte fondatrice.

La fin de la « Françafrique » et le développement d'une nouvelle ère de coopération égalitaire avec les pays d'Afrique. Une politique planétaire pacifiste et réfléchie, veillant à donner à l'espace francophone mondial une dimension politique et non alignée.

7. La priorité à la paix mondiale et à l'indépendance de la France vis-à-vis du monde entier, grâce à un budget décent

Le retrait de la France de l'OTAN.

Le rappel immédiat de nos troupes présentes dans des guerres illégales.

La redéfinition du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, affirmant la volonté de la France :

- de n'appartenir à aucun bloc militaire ;
- de sanctuariser le territoire national par la force de frappe nucléaire ;
- d'avoir une politique de défense *erga omnes*, c'est-à-dire de se défendre de tous.

La fin de la paupérisation des armées françaises : le budget de la Défense nationale (hors pensions) sera porté de 1,6 % du PIB à 3 % du PIB à la fin du quinquennat, soit un retour à ce qu'il était en 1981.

PROGRAMME LÉGISLATIF

DÉMOCRATIE

Rétablir la démocratie la plus large

- 1. Entreprenre une grande réforme constitutionnelle soumise à référendum afin de rétablir les grands principes démocratiques et républicains**
- 2. Interdire, de manière constitutionnelle, les transferts de souveraineté non limités dans le temps et dans l'objet**

Supprimer le titre XV de la Constitution française (titre sur l'Union européenne, adopté en 2008).

- 3. Interdire, de manière constitutionnelle, toute prise de contrôle des médias de masse par des fonds de pension ou des groupes et conglomérats multinationaux**
- 4. Inscrire dans la Constitution : « Les élections s'effectuent au scrutin secret et manuel, au moyen de bulletins de vote en papier, d'urnes transparentes et sous la surveillance du public. Les scrutins par machines à voter électroniques sont interdits. »**

5. Légitimité du Conseil constitutionnel

Transformer l'actuel Conseil constitutionnel en une Cour constitutionnelle, qui sera professionnalisée et dépolitisée. Inspirée de l'exemple allemand, cette Cour sera composée exclusivement de seize magistrats professionnels, élus par les parlementaires pour une période non renouvelable de douze ans. Elle devra défendre la Constitution en toutes circonstances et en aucun cas suggérer de la défaire pour s'adapter à des traités internationaux (modification de l'article 54 de la Constitution). Les possibilités de saisine seront élargies à des groupes d'élus locaux ou de citoyens français.

6. Instaurer l'équité du financement public des activités politiques

Ce financement sera strictement proportionnel aux voix reçues à chaque élection, décomptées dès la première voix.

7. Réformer le statut de l'élu, avec interdiction du cumul des mandats fixée par une loi organique et inéligibilité à vie pour les élus condamnés

Limiter à un seul renouvellement consécutif les mandats de parlementaire, conseiller départemental, maire.

Poser le principe de l'examen périodique des conflits d'intérêts et celui de l'inéligibilité à vie d'un responsable public n'ayant pas un casier judiciaire vierge.

8. Mise en place d'un quorum d'au moins 60 % de présence à l'Assemblée nationale

Éviter le spectacle révoltant et antidémocratique de votes avec une Assemblée aux trois quarts vide.

PLURALISME ET INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

Transposer le principe de la séparation des pouvoirs au XXI^e siècle en l'appliquant au pouvoir médiatique

9. Établir la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État et des puissances d'argent

Être les « Montesquieu du XXI^e siècle » en actualisant le principe de la séparation des pouvoirs et en reconnaissant le quatrième pouvoir : le pouvoir médiatique.

Le pouvoir médiatique sera séparé des trois autres pouvoirs, mais aussi des féodalités économiques et financières.

10. Fixer un cadre constitutionnel aux médias

Créer un Service public de l'information et de la culture (SPIC). Indépendant et doté de moyens lui permettant de remplir sa mission informative, démocratique et émancipatrice, ce SPIC sera chargé par la loi de favoriser la qualité des débats publics, l'élévation de la culture générale et l'éducation de tous en offrant une information et des programmes de qualité (culture, arts, histoire, sciences, etc.).

11. Adopter des lois anti-concentration et des dispositifs permettant de lutter contre la logique de la financiarisation et la logique commerciale dans le domaine des médias

Interdire aux groupes intervenant fortement dans d'autres secteurs économiques de posséder des médias.

Interdire, de manière constitutionnelle, toute prise de contrôle des médias de masse par des fonds de pension ou des groupes et conglomérats multinationaux.

Limiter l'ampleur des financements publicitaires et la durée des messages publicitaires.

Réformer le système d'aides publiques à la presse afin que les subventions favorisent les médias qui participent de façon loyale et désintéressée à la vie démocratique.

12. Renationalisation de TF1

TF1 est de loin la première chaîne regardée par les Français. Elle joue un rôle de premier plan dans la formation et l'éducation de l'opinion publique française, rôle qu'il est inadmissible, dans une démocratie, de laisser dans des mains privées ou étrangères. TF1 sera donc renationalisée, et son cahier des charges profondément remanié afin d'assurer la démocratie et l'élévation de la culture générale des Français.

13. Renationalisation de TDF (Télédiffusion de France)

La maîtrise de la diffusion des chaînes de télévision et des stations de radio doit être une prérogative dans la main du peuple français et non dans des mains privées ou étrangères.

14. Restitution à l'Agence France-Presse de son rôle originel de service public de l'information, tel qu'il avait été conçu par le Conseil national de la Résistance

Un financement correct de l'AFP doit être assuré par l'État afin de diffuser une vision française et impartiale des événements planétaires.

15. Transformation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en une Cour supérieure de l'audiovisuel

Chargée de veiller à la représentativité politique objective de la population dans toute sa diversité, cette cour sera, comme la Cour constitutionnelle (voir plus haut), composée de magistrats professionnels. Elle pourra recueillir et mettre en œuvre les demandes des Français grâce à des sondages sur Internet auprès de plusieurs dizaines de milliers d'auditeurs et de téléspectateurs.

16. Assurer une diversité politique représentative des différents courants d'opinion parmi les journalistes présentateurs d'émissions d'information

17. Assurer la publicité des détails des financements des médias

- 18. Protéger l'indépendance des journalistes en luttant contre la précarité dans les métiers du journalisme**

- 19. Favoriser l'adoption d'un code de déontologie sur les liens entre politique et journalisme**

LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS FONDAMENTAUX

Rétablir une société de liberté

- 20. Limiter à deux mois les plans Vigipirate, avec renouvellement sur autorisation du Parlement et référendum obligatoire au bout de trois renouvellements**

- 21. Rétablir le principe fondamental du secret des correspondances (postales, électroniques, etc.) et des télécommunications**

Seul un juge pourra ordonner le fichage de ces données.

- 22. Rétablir le principe fondamental d'aller et venir sans avoir l'impression d'être surveillé**

Avec réexamen périodique de l'utilité exacte du dispositif des caméras de surveillance et adoption d'une législation beaucoup plus contraignante pour en installer de nouvelles.

- 23. Supprimer la reconnaissance du mandat d'arrêt européen et revenir à la procédure normale d'extradition, seule garante des libertés publiques**

24. Retrait immédiat de la France du réseau INDECT et de tout système comparable

Ce système, promu par l'Union européenne, consiste en une surveillance informatique systématique des contenus Internet par mots-clefs. Il viole certains principes démocratiques fondamentaux et met en place les conditions d'un univers totalitaire. Ce type de surveillance doit être dénoncé comme tel et interdit.

25. Interdire tout « puçage » (RFID ou autres) des êtres humains

Cette interdiction nationale s'accompagnera d'une saisine de l'Organisation des Nations unies pour que ce « puçage » fasse l'objet d'une interdiction universelle.

26. Garantir la neutralité de l'Internet

27. Encadrer les fichiers nationaux de Français et interdire le stockage hors de France de leurs données personnelles

28. Protéger les « lanceurs d'alerte »

RENOUER AVEC
L'UNIVERSALISME FRANÇAIS
POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE
Établir le respect de la personne humaine
et l'égalité absolue de tous les citoyens
devant la loi

- 29. **Remettre au premier plan le principe de la laïcité et du refus du communautarisme**

- 30. **Refuser la stigmatisation insidieuse des Français d'origine arabe ou de confession musulmane comme la stigmatisation de tout Français en vertu de ses origines sociales ou ethniques ou bien de ses convictions politiques ou religieuses**

Dénoncer la théorie du « choc des civilisations » comme une théorie fautive et nocive et prendre des mesures, notamment éducatives, pour convier les peuples à la « concorde des civilisations » (voir plus bas).

- 31. **Lutter contre toutes les formes de terrorisme**

ÉCONOMIE

Instaurer une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des féodalités financières de la direction de l'économie

32. Réattribuer à la Banque de France son rôle normal de financement de l'État et des collectivités locales

Cela implique l'abrogation de l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), mesure cohérente avec notre dénonciation globale de ce traité en application de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE).

33. Mettre un terme au pouvoir indu des agences de notation en rétablissant le contrôle des flux de capitaux

Il faut choisir entre ce rétablissement du contrôle des flux de capitaux et l'abdication de toute souveraineté devant les fonds de pension, les banques et les agences de notation. Toute autre solution est illusoire et inefficace.

Le rétablissement du contrôle des mouvements de capitaux implique notamment l'abrogation de l'article 63 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), mesure cohérente avec notre dénonciation globale de ce traité en

application de l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE).

34. Évincer les fonds d'investissement et les grands groupes de toutes les sociétés liées au service public

Retirer aux banques Goldman Sachs et JP Morgan Chase leur accès au marché du gaz en France.

Nationaliser les activités de Veolia et de Vivendi dans le domaine de l'adduction d'eau.

Nationaliser les sociétés d'autoroute.

Assurer la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général

35. Interdire les activités de lobbying et de trafic d'influence

Rendre illégales les entreprises de lobbying et de trafic d'influence, dont l'activité consiste à manipuler l'information ou à diffuser de fausses informations afin d'obtenir des pouvoirs publics des décisions contraires à la volonté démocratiquement exprimée par la nation.

En particulier, interdire la présence de tout organisme de lobbying dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

36. Mise en place effective de la séparation des activités de banque de dépôt et de banque d'affaires pour prévenir les crises financières systémiques et éviter l'aléa moral de la privatisation des profits et de la socialisation des pertes

Cela aidera aussi à réorienter les banques vers leur cœur de métier, qui doit être le financement de l'économie réelle, en particulier les prêts aux PME et aux TPE.

37. Donner un cadre législatif aux activités des « clubs de réflexion »

Tous les « think tanks » devront produire et rendre publiques, de façon précise, exhaustive et justifiée, toutes leurs sources de financement. Ces données exhaustives seront présentées en page d'accueil sur leur site Internet et sur toutes leurs publications.

Intensifier la production sur le territoire national

38. Dénoncer de nombreux articles des traités européens et notamment les articles 32, 63 et 282 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

Cette mesure implique une sortie de l'Union européenne et est cohérente avec notre programme. Par contre, et malgré

leurs promesses, les programmes de tous les autres partis politiques seront incapables de lutter, si peu que ce soit, contre les délocalisations ainsi que la fraude et l'évasion fiscales, puisqu'ils refusent de sortir de l'Union européenne.

39. Récupérer immédiatement notre siège plein et entier à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

La France ne fera plus défendre ses intérêts vitaux en matière de protection douanière (droits de douane et quotas) par un commissaire européen, chargé de défendre les intérêts antagonistes des vingt-sept autres États membres et de promouvoir la conception ultralibérale de l'économie voulue par une écrasante majorité de nos partenaires et fixée définitivement par les traités européens.

Redevenue souveraine, la France pourra beaucoup mieux défendre ses intérêts vitaux à l'OMC, car elle pourra faire alliance, en tant que de besoin et au gré des sujets, avec d'autres États de la planète, appartenant ou non au continent européen, ayant les mêmes intérêts qu'elle.

40. Prendre des mesures de sauvegarde immédiate (en matière douanière) dans un certain nombre de secteurs industriels clefs

Ces mesures consisteront à doter la France de dispositifs qui lui permettront de maîtriser la mondialisation, et de ne plus la subir. La Chine, les États-Unis et de nombreux autres États du monde recourent déjà à de tels outils pour protéger leurs emplois et leur souveraineté nationale.

41. Rétablir le contrôle des mouvements de capitaux

Il s'agit du seul moyen de reprendre le contrôle des délocalisations et d'affirmer notre souveraineté nationale face aux puissances financières (agences de notation, fonds spéculatifs, etc.).

42. Relocaliser en France le plus grand nombre possible de commandes publiques

Interdiction sera faite à l'ensemble des ministères de s'approvisionner ailleurs qu'en France, sauf lorsqu'il n'y a pas de moyen de faire autrement (appels d'offres limités aux productions dont la part fabriquée en France est égale ou supérieure à 75 % du coût total).

43. Gérer de façon dynamique le taux de change externe du nouveau franc

Cette mesure, qui implique une sortie de l'euro et de l'Union européenne, est cohérente avec notre programme. La direction générale du Trésor et la Banque de France adopteront conjointement une politique monétaire fixant un objectif de taux de change externe de notre monnaie nationale, comme cela se produit dans la quasi-totalité des États de la planète.

RÉFORME TERRITORIALE

Une réduction drastique du « millefeuille » administratif par la suppression de 4 209 postes d'élus

44. Réduction du nombre de députés de 577 à 500

Soit 1 pour 13 000 habitants comme en Allemagne, ce qui équivaut à la suppression de 77 postes de députés (et des attachés parlementaires qui vont avec).

45. Réduction du nombre de sénateurs de 348 à 101

Soit 1 par département (à comparer à 100 sénateurs aux États-Unis pour 325 millions d'habitants et 69 en Allemagne pour 83 millions d'habitants), ce qui équivaut à la suppression de 247 postes de sénateurs (et des attachés parlementaires qui vont avec).

46. Retour aux 22 régions de France métropolitaine d'avant la réforme Hollande et leur réduction au rang d'établissements publics régionaux comme avant la réforme Defferre de 1982

Soit la suppression des 1 757 postes de conseillers régionaux.

47. Division par 2 du nombre de conseillers départementaux

Soit la suppression de 2 054 postes de conseillers départementaux.

48. Suppression des 74 députés européens

Par la sortie de la France de l'Union européenne.

49. Maintien des 35 885 maires et l'arrêt des regroupements forcés de communes

La commune est l'échelon le plus démocratique de la République et le maire est l'élu que les Français préfèrent. Il est antidémocratique de fusionner ou supprimer les communes sans l'aval des populations en question. Nous ajoutons que l'argument économique avancé pour supprimer les petites communes est fallacieux car le maire y est en quasi-bénévolat (payé 646 € par mois), disponible sept jours sur sept et proche des citoyens, alors que les communes regroupées coûteront beaucoup plus chères avec un représentant davantage rémunéré, un secrétariat, une voiture de fonction et une armée de technocrates.

**Des économies formidables pour alléger
les charges et les impôts, de l'ordre de 40
milliards d'euros par an d'économies
directes et 38,7 milliards d'euros
par an d'économies indirectes**

**50. Économies budgétaires résultant de la réduction du
millefeuille administratif : 6,4 milliards d'euros par
an**

Économies sur le nombre de députés nationaux : 38 millions
d'euros par an.

Économies sur le nombre de députés européens : 45 millions
d'euros par an.

Économies sur le nombre de sénateurs : 131 millions d'euros
par an.

Économies sur le nombre de conseillers régionaux :
75 millions d'euros par an.

Économies sur le nombre de conseillers départementaux :
62 millions d'euros par an.

Économies sur le périmètre de la région (avant 1982) :
6 milliards d'euros par an.

51. Économies budgétaires résultant de la sortie de l'UE : 13,6 milliards d'euros budgétaires par an

Économies directes : 9 milliards d'euros par an de déficit fiscal budgétaire (chaque année, la France contribue pour 23 milliards d'euros au budget européen, et s'en voit restituer 14).

Économies sur les cofinancements et les condamnations pécuniaires : 4,6 milliards d'euros par an.

52. Recettes budgétaires supplémentaires résultant du rétablissement du contrôle des mouvements de capitaux : 20 milliards d'euros par an

Lutte contre la fraude fiscale : 20 milliards d'euros par an (récupérés sur un total de fraude fiscale estimée entre 60 et 80 milliards d'euros par an), ce qui sera possible grâce à la sortie de l'UE et au contrôle des mouvements de capitaux, seul outil efficace dans cette lutte.

53. Économies indirectes pour l'économie française résultant de l'allègement des réglementations et contraintes européennes sur les administrations publiques et les entreprises : estimées à environ 38,7 milliards d'euros par an

Économies indirectes sur le coût d'application des normes européennes pour les administrations publiques : 8,7 milliards d'euros par an.

Économies indirectes sur le coût d'application des normes européennes pour les entreprises : 30 milliards d'euros par an.

LA BAISSÉ RAPIDE ET PROFONDE DU CHÔMAGE

- 54. Fixation d'une nouvelle politique nationale agricole protectrice, qui donnera un coup d'arrêt à la disparition des agriculteurs et qui favorisera au contraire l'augmentation de leur nombre : objectif 600 000 agriculteurs en 2022**

- 55. Dénonciation juridique de l'article 63 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui mettra fin à la libre circulation des mouvements de capitaux, donc aux délocalisations industrielles**

- 56. Sortie de l'euro et dépréciation du franc de l'ordre de 10 %, ce qui rendra les exportations françaises plus compétitives, les importations moins compétitives, et ce qui relancera la croissance**

Prévision d'une baisse de l'ordre de 1 à 2 millions de chômeurs.

Contrairement aux idées reçues de la propagande, il n'y aura pas 10 % de baisse du pouvoir d'achat, car cela supposerait que tous les produits consommés fussent importés. Il n'y a en réalité qu'environ 30% de produits importés, ce qui signifie que la hausse des prix serait au maximum de 3%. Dans un marché très concurrentiel, la hausse est en réalité encore moindre. On n'a d'ailleurs pas vu les prix augmenter

significativement quand l'euro s'est déprécié de 1 € = 1,30 \$ (à la mi 2014) à 1 € = 1,06 \$ (au début de mars 2017, soit - 18,5 %).

57. Augmentation du SMIC (de 1 153 € net par mois à 1 300 € net par mois) — compensée par une baisse des cotisations — permettant une relance par la politique de la demande

SERVICES PUBLICS

Faire retour à la nation des grands moyens de production privatisés, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques

58. Organiser le « retour à la nation » (c'est-à-dire une nationalisation totale ou partielle, selon les cas) des entreprises :

- EDF et Enedis (anciennement ERDF) ;
- Engie (anciennement GDF Suez) ;
- Orange (anciennement France Télécom) ;
- toutes les sociétés d'autoroute ;
- toutes les sociétés de réseau d'adduction d'eau ;
- TF1 ;
- TDF (Télédiffusion de France : TNT, vidéo à la demande, connexions haut débit...) ;
- tout établissement financier secouru par des fonds publics.

59. Annuler définitivement le processus de privatisation rampante de La Poste

- 60. Interdire la privatisation des services publics stratégiques existant actuellement dans le domaine de la santé et de l'éducation**
- 61. Poser le principe constitutionnel de la propriété publique de La Poste, des producteurs et fournisseurs de gaz et d'électricité, de la SNCF, des autoroutes, des services d'adduction d'eau, des deux premières chaînes de télévision nationale et de la Sécurité sociale**

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La politique sociale française menée par nos dirigeants successifs, sous l'influence de l'Union européenne, tend vers une destruction de notre modèle social, notamment par une tentative de libéralisation du droit du travail, c'est-à-dire une déréglementation de l'emploi en France.

Il est en effet considéré par Bruxelles et les acteurs de la politique européenne en France que la réglementation protectrice du salarié constituerait un frein à l'embauche et entraverait le marché de l'emploi.

Nous considérons que cette idée doit être combattue dès lors qu'une libéralisation à outrance du marché du travail conduit à une précarisation de l'emploi et à une remise en cause de l'attachement et de la fierté des Français à leur droit du travail national, issu d'une tradition historique singulière.

La vision française du droit du travail doit ainsi prévaloir sur de pseudo-impératifs économiques consistant à s'inspirer constamment des politiques sociales allemande ou anglo-saxonne.

Notre législation nationale n'a pas à souffrir de quelque comparaison que ce soit (ce qui ne signifie pas qu'aucune réforme n'est nécessaire).

De manière générale, l'insistance de l'élite européenne pour remettre en cause nos avancées sociales doit être fermement combattue.

62. Lutter contre l'« ubérisation » de la société

Abroger les lois « Macron » et « El Khomri ».

Garantir une protection accrue du statut du salariat, qui doit rester le statut exclusif dès lors que le travailleur effectue une prestation sous subordination ou sous dépendance économique.

Garantir le statut des professions réglementées (artisans-taxis, avocats, notaires, médecins, pharmaciens, etc.).

Donner les moyens de renforcer le contrôle et la surveillance des fraudes par l'administration du travail, l'URSSAF et les juridictions.

Fixer en urgence les nouveaux critères de reconnaissance du travail salarié (fixation du prix par le donneur d'ordres, conditions de travail prédéfinies, travail exclusif pour le donneur d'ordres, mise en relation auprès de clients par le donneur d'ordres, etc.).

63. Promouvoir un code du travail intelligible sans que la protection du salarié soit entamée

Rendre la réglementation du travail intelligible aussi bien pour l'employeur que pour le salarié.

Réduire substantiellement le nombre de normes afin de recentrer la réglementation vers un corpus de règles d'ordre public fondamentales, rendues accessibles aux acteurs du monde économique et social.

Garantir par la suite la stabilité de la norme sociale en réalisant cette réforme en début de mandat et mettre fin à l'inflation législative en matière de droit du travail.

64. Majoration du salaire minimum interprofessionnel de croissance

Porter le SMIC mensuel de 1 153 € nets à 1 300 € nets, soit une augmentation de 12 % du SMIC actuel.

Le surcoût pour l'employeur sera compensé en partie par une baisse des cotisations sociales patronales pour les PME et les TPE.

65. Faire évoluer les conditions des CDD

Durée maximale de 24 mois, renouvellement compris (deux renouvellements maximum).

Prime de précarité majorée à 20 % de la somme des salaires bruts cumulés.

Taux horaire majoré de 15 % par rapport aux minima légaux ou conventionnels.

Rupture de l'employeur uniquement en cas de faute grave ou d'impossibilité de maintenir le contrat.

66. Réaffirmer le repos dominical comme standard de la société

Tout un chacun doit pouvoir subvenir dignement à ses besoins sans devoir travailler le dimanche.

Le travail le dimanche doit être réservé aux services publics (hôpitaux, police, etc.), à la culture (bibliothèque, musée, cinéma, etc.) ou, le matin, à de petits commerces de proximité (boulangerie, épicerie, etc.), et ceci afin de rebâtir une consommation plus authentique.

De manière générale, toutes les dérogations actuelles permettant l'embauche de salariés le dimanche dans le commerce de détail non alimentaire (prêt-à-porter, bricolage, etc.) doivent être revues et réduites au strict nécessaire (zones très touristiques).

Garantir la rémunération majorée en cas de travail dominical.

67. Indemnisation chômage

Maintien du régime de prestation actuel.

Permettre la mobilité des salariés selon leurs aspirations professionnelles, en ouvrant l'indemnisation en cas de démission du salarié.

Suppression du délai de traitement : indemnisation du salarié dès l'inscription.

68. Rénover le dialogue social — Reconstituer un syndicalisme indépendant

Suppression du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles.

Déconnexion des élections des institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel) de la représentativité des organisations syndicales dans l'entreprise.

Mise en place d'élections à part entière pour apprécier la représentativité des organisations syndicales : l'audience électorale et donc la légitimité syndicale seront définies à cette occasion.

Interdire toute subvention aux syndicats qui ne serait pas d'origine française (Confédération européenne des syndicats, par exemple).

Leur assurer un financement public suffisant pour leur permettre de jouer leur rôle naturel de vrais représentants du monde salarié.

69. Conciliation des vies professionnelle et personnelle

Favoriser l'épanouissement des salariés dans leur emploi.

Reconnaître les risques psychosociaux (syndrome d'épuisement professionnel) en tant que maladie professionnelle.

Permettre la prise en charge pour partie par l'État des frais liés aux activités sportives et culturelles (par exemple à travers un mécanisme de crédits d'impôt).

Confirmer et sanctuariser le droit à la déconnexion.

70. Favoriser la participation des travailleurs à la direction de l'économie

Créer notamment une nouvelle forme d'actionnariat populaire en faisant appel à l'épargne des ménages dans le cadre de la politique des renationalisations d'entreprises stratégiques. Cela évitera en outre un endettement massif lié aux renationalisations. Les prises de participation des ménages français dans les sociétés nationales ou le fonds stratégique d'investissement, directement ou à travers des fonds de placement, seront sorties de l'assiette de l'impôt sur la fortune et les dividendes ne seront pas taxés. Ces parts sociales ne

pourront en revanche être cédées que sous certaines conditions.

Favoriser également la mise en place du mécanisme de participation et intéressement dans davantage d'entreprises.

TPE ET PME

La sortie de l'UE va améliorer la situation de l'emploi en France par :

- *la suppression de la directive des travailleurs détachés (300 000 à 400 000 emplois concernés) ;*
- *la dépréciation du nouveau franc de 10 %, ce qui donnera un gain de compétitivité important ;*
- *la fin du coût d'application des normes européennes sur les entreprises, qui a été évalué à environ 30 milliards d'euros.*

Rappelons que ce sont 6 millions de personnes qui sont touchées par l'inactivité totale ou partielle qui doivent être réintégrées dans le circuit des entreprises. Le pouvoir d'achat de la moitié des ménages a chuté lourdement ces dix dernières années, ce qui bride la consommation et donc l'activité économique.

L'objectif est de résorber des centaines de milliers de chômeurs par an, plusieurs millions sur la mandature. Les résultats obtenus doivent être suivis, analysés, pour ajuster les mesures adoptées.

71. Allègement des cotisations sociales patronales en lien avec l'augmentation du SMIC

L'allègement sera à hauteur de l'augmentation du SMIC et uniquement pour les TPE et les PME jusqu'à cinquante salariés.

72. Faciliter l'embauche dans les PME et les TPE

Aides à l'embauche sur 1 an :

- 10 % du SMIC pendant un an pour la conversion d'un CDD en CDI, et au-delà des six premiers mois d'un CDD ;
- 20 % du SMIC pendant un an pour l'embauche d'un chômeur ou pour un premier CDI destiné à un jeune de moins de 26 ans ;
- 25 % du SMIC pendant un an pour l'embauche d'un premier salarié en CDI ou d'un RSA dans l'entreprise.

Pas plus de cinq emplois aidés pour cinquante emplois dans une entreprise.

73. Protection des travailleurs et des entreprises par la sortie de l'UE et de l'euro

Économie de 30 milliards sur le coût d'application des normes européennes à la charge des entreprises.

Réservation des marchés publics aux entreprises produisant en France, dont 30 % au minimum aux PME et aux TPE dès que cela sera possible.

74. Abrogation de la directive sur les travailleurs détachés

75. Révision et réduction du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à 4 milliards d'euros

76. Renforcer la législation sur les délais de paiement

Renforcer l'obligation des entreprises et des administrations publiques de régler leur fournisseur sous 45 jours (en tendant vers 30 jours), car la majorité des grosses sociétés ne la respectent pas et mettent des PME et des TPE en faillite à cause de simples problèmes de trésorerie.

77. Limiter l'effet de seuil

Tranches plus progressives pour l'impôt sur les sociétés.

Taxation des bénéfices réalisés en France.

Conduire une réflexion afin de faire évoluer les seuils d'entreprise par salarié en les remplaçant par un seuil en fonction du ratio du chiffre d'affaires et du nombre de salariés.

78. Lancer des états généraux de la formation et de l'aide à l'innovation

Réorganisation du secteur: mieux orienter les secteurs vers leurs mutations technologiques, en fonctionnement paritaire avec les représentants des entreprises et des salariés.

Regroupement des crédits de formation dans l'entreprise afin de les mutualiser.

79. Favoriser la rencontre entre employeurs et employés dans les secteurs en forte demande

Repérer les emplois non pourvus.

Instituer un observatoire national de la création d'entreprise, chargé de révéler les secteurs porteurs ou saturés, selon les zones géographiques.

80. Favoriser la création de réseaux de petites entreprises

Permettre d'avoir une masse critique pour négocier des prix de gros auprès des fournisseurs.

Mutualiser des services ou des emplois.

81. Mieux orienter l'épargne mobilisable vers les TPE ou les PME locales et l'artisanat en recherche de capitaux

Favoriser le financement de l'économie réelle par de nouvelles voies autres que les banques.

Favoriser le co-financement citoyen ("crowdfunding") et le capital-risque pour permettre à ces entreprises et artisans de ne plus dépendre du seul système bancaire.

Mettre en place une charte de conditionnalité des aides aux entreprises fondée sur des critères sociaux et de maintien ou de création d'emplois durables sur le territoire.

Sanctionner les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements.

Augmenter la part des aides allouées à la recherche et à l'innovation.

Créer un fonds de garantie pour les prêts bancaires aux PME.

Développer des systèmes alternatifs de financement.

Mieux superviser et aider les chambres de métiers.

Créer des "trésors vivants" de l'artisanat et de l'artisanat d'art.

82. Suppression du RSI et de la CIPAV

Remplacer ces systèmes injustes qui pénalisent les travailleurs indépendants par un rapprochement avec le régime général.

Adapter et étaler le règlement en cas de difficulté au niveau de chiffre d'affaires.

Éviter les phénomènes de rattrapage des règlements.

83. Pérenniser le repos dominical des entrepreneurs comme celui des salariés

GARANTIR LA SANTÉ POUR TOUS

La Sécurité sociale, instituée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, reste pour le peuple français l'une des très grandes conquêtes de la Libération. Elle est l'objet d'un immense consensus dans la société française. Et pourtant cet immense consensus ne cesse d'être remis en cause par les directives européennes en tout genre.

Il est temps d'arrêter cette dérive qui nous conduit tout droit vers une intolérable société à l'américaine (aux États-Unis, 50 millions de personnes, soit plus de 15 % de la population totale, n'ont aucune couverture sociale). Pour refuser ce type de société inégalitaire, insupportable à une écrasante majorité de Français, nous devons confirmer solennellement le rôle central de la Sécurité sociale, préserver son avenir et mettre un terme aux campagnes constantes de dénigrement dont elle fait l'objet (réexamen de tous les projets de fermeture d'hôpitaux et de maternités sur le territoire national).

Le constat est le suivant, l'Union européenne détruit la Sécurité sociale française :

- en organisant une mise en concurrence des médecins dans ce cadre ;
- en organisant le déficit chronique pour promouvoir les mutuelles privées ;
- en reconnaissant des diplômes équivalents, mais pas les formations ;
- en nivelant par le bas les salaires de la profession ;
- en imposant progressivement un médecin traitant ;
- en promouvant la délocalisation des fabricants de médicaments ;

- en faisant passer en force le TAFTA, dont les Français ne veulent pas ;
- en étant infestée par les lobbies, ce qui occasionne des conflits d'intérêts.

Nous ne pourrons appliquer toutes les mesures fortes qui suivent qu'à une seule condition : sortir de l'Union européenne par l'article 50 du TUE.

84. Réaffirmer solennellement le rôle central de la Sécurité sociale pour assurer une justice sociale entre les citoyens français, aux dépens des assurances privées

Garantir la Sécurité sociale publique pour tous.

Inscrire la Sécurité sociale dans la Constitution.

Mettre un terme à la marchandisation de la santé et refuser de la soumettre aux règles de la concurrence.

En revenir au principe selon lequel « chacun doit pouvoir contribuer selon ses moyens et chacun recevoir selon ses besoins ».

85. Arrêter les déremboursements de médicaments imposés par l'Union européenne

86. Assurer un meilleur remboursement des frais de santé pour tous les Français, notamment en ce qui concerne les soins oculaires et dentaires

87. Évaluation et tarification des médicaments

Suspendre les autorisations de commercialisation pour les centaines de médicaments inefficaces, voire dangereux (après une étude indépendante).

Revenir sur la liberté des prix pratiqués par les laboratoires pharmaceutiques.

88. Commercialisation et influence des laboratoires sur les organismes de santé publique

Réglementer les relations entre les laboratoires, les médecins et les organismes de santé publique.

89. Poids de l'industrie pharmaceutique au sein de l'UE

Assurer la protection effective des lanceurs d'alerte.

Développer et ouvrir la recherche médicale publique.

90. Vaccins

Obligation légale pour l'industrie pharmaceutique de fournir la forme trivalente (diphtérie, tétanos, poliomyélite).

91. Réévaluer les salaires du personnel des hôpitaux de l'Assistance publique

92. Sanctuariser une médecine accessible sur l'ensemble du territoire

Stopper les regroupements d'établissements et redonner l'indépendance à la médecine de ville comme à la médecine hospitalière (en particulier à la recherche au sein des CHU) en regroupant certains organismes de contrôle.

Réexamen de tous les projets de fermeture d'hôpitaux et de maternités sur le territoire national.

Redonner à la recherche hospitalière son indépendance vis-à-vis des agences régionales de santé et des cartels pharmaceutiques.

93. Engager des poursuites judiciaires contre les officines et les sociétés orchestrant de grandes peurs collectives à des fins d'extorsion de fonds publics

94. Lancer une grande politique publique de médecines douces et alternatives, encadrée par des expertises médicales incontestables afin d'offrir une médecine moins dépendante des grands laboratoires pharmaceutiques

95. Libérer la santé de la mainmise des acteurs privés

Relancer par une politique publique la production des médicaments en France.

Favoriser la recherche indépendante et publique.

96. Assurer une formation de qualité et des débouchés effectifs aux étudiants

Adapter le numerus clausus aux besoins de la France.
Dimensionner en conséquence les capacités de formation.

97. Réaffirmer le code de déontologie des professions de santé

Préserver l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Réaffirmer le libre choix du médecin par le malade, la liberté des prescriptions du médecin, l'entente directe entre malade et médecin en matière d'honoraires et le paiement direct des honoraires par le malade au médecin.

98. Garantir la confidentialité de la relation patient-médecin, le secret médical et la protection des données

Garantir l'échange de données médicales par un réseau chiffré et inviolable.

RETRAITES

- 99. Consolider le système de retraite par répartition**

- 100. Établir une retraite permettant à tous de profiter dignement et pleinement de la vie.**

- 101. Inscrire dans la Constitution le principe de la retraite par répartition et celui d'une retraite minimale pour assurer à chacun une existence convenable**

- 102. Réexaminer, de façon générale et complète, la question des retraites dans un cadre dégagé des instructions européennes. Arrêt immédiat de l'augmentation du nombre d'annuités (plafonné à 41) et du report de l'âge légal.**

- 103. Assurer un minimum vieillesse équivalent à 950€ par mois**

LOGEMENT

104. Résorber la pénurie de logements

Relancer la construction de logements sociaux.

Mettre en chantier 80 000 logements par an en supplément de ceux déjà prévus, financés par la récupération des fonds versés à l'Union européenne.

105. Renforcer le contrôle des conditions de logement (accès à l'eau potable, installations sanitaires, chauffage, électricité, confort général)

106. Favoriser la mixité sociale et mettre un terme à la ghettoïsation des plus riches et des plus pauvres

Renforcer la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) et renforcer les sanctions financières contre les municipalités qui se refusent à la construction de logements sociaux.

107. Lutter contre le favoritisme local d'accès au logement social

108. Mieux protéger les propriétaires face aux abus de certains locataires

Accélérer les procédures en cas de non-paiement de loyers et de délabrement des biens.

109. Aider à l'insertion sociale des plus démunis

Développer un programme d'urgence sociale, en couplant le logement et la mise en activité, dans le cadre de résidences d'initiative locale.

HANDICAP

- 110. Inciter la multidisciplinarité des équipes en incluant à l'élaboration de solutions les personnes en situation de handicap et les accompagnants**

- 111. Aider les personnes en situation de handicap à se faire aider en rapprochant les informations de leur lieu de vie**

- 112. Accompagner le bien-être des personnes en situation de handicap grâce aux thérapies médicales, paramédicales et alternatives**

- 113. Revaloriser les aides, et simplifier et accélérer les procédures administratives d'attribution**

- 114. Pérenniser les allocations en établissant un délai de préavis avant toute réduction d'aide**

- 115. Accompagner, former et soutenir financièrement les aidants**

- 116. Faciliter le travail des professionnels par du soutien psychologique, des formations pratiques de qualité, des simplifications administratives, du temps pour bien aider et une revalorisation des salaires**

- 117. Rendre spontanée la prise en compte de l'accessibilité en l'insérant dans les cursus de formation de production de biens et de services et en incitant les associations et entreprises à intégrer la démarche d'inclusion du handicap dans leurs produits, leurs services et leurs locaux**

- 118. Inciter chaque commune à mobiliser ses citoyens autour de l'élaboration de solutions simples en faveur des personnes handicapées**

ENVIRONNEMENT : ÉCOLOGIE, ÉNERGIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Répondre aux problèmes écologiques impose de voir les difficultés sans faux-semblants. Il faut agir proportionnellement aux enjeux avec vigueur si nécessaire, réhabiliter l'idée de long terme, retrouver le sens de l'intérêt général. Le principe de précaution doit être mis en œuvre dès que prime l'incertitude, sans qu'il faille pour autant céder aux discours catastrophistes. Ni angéliste ni catastrophiste : l'UPR prône ainsi une voie d'équilibre et de raison.

Conformément à sa volonté de rétablir la démocratie en France, l'UPR associera les Français aux grandes décisions en matière de politique énergétique, en particulier la question du nucléaire, qui divise, et sur laquelle les Français n'ont jamais été consultés. Un grand débat national à l'issue duquel sera organisé un référendum permettra aux Français de s'approprier les enjeux puis de décider librement de leur destin collectif. Par ailleurs, des comités consultatifs intégrant les divers milieux associatifs et scientifiques guideront les choix et amélioreront la gestion des ressources et des communs.

Le retour à la nation des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz, de la SNCF, des autoroutes ainsi que le rétablissement de l'autorité de l'État faciliteront grandement la mise en application des choix politiques souverains des Français. Le retour à la logique de service public aidera à la mise en place de stratégies de long terme ayant pour objet le bien-être collectif.

Enfin, l'UPR, fidèle à ses qualités de sérieux et de rigueur, se refuse à énoncer des slogans creux, des promesses floues. Nos propositions sont concrètes et réalistes. Nous nous informons auprès des meilleures sources disponibles : données scientifiques fiables et recoupées entre elles, travaux d'ONG, des services publics, des médias spécialisés... L'honnêteté oblige à préciser que, en matière d'écologie, les mesures les plus raisonnables sont souvent des limitations d'actions prenant la forme d'orientations, de restrictions ou de taxes. Ces mesures difficiles ne doivent pas être caricaturées en mesures liberticides, mais comprises comme nécessaires au bien-être collectif présent et futur.

119. La sortie de l'Union européenne comme préalable à toute politique écologique

120. Donner la parole au peuple sur la question de l'énergie en France, en particulier sur l'électricité nucléaire

Consulter les Français sur la manière dont l'électricité est produite en France.

Des questions à choix multiples permettront de déterminer les politiques à conduire.

Faire valider par les Français les mesures de sobriété énergétique nécessitant d'importants investissements.

121. Gérer les ressources nationales avec bon sens

Réorganiser nos moyens de surveillance de l'état environnemental de la France ainsi que les principaux organismes de gestion des sols, des eaux et des forêts.

Gérer la ressource en terre fertile : préserver les terres arables.

Gérer la ressource environnementale de l'Outre-mer, pépite de la nation.

Protéger la biodiversité, la beauté des paysages français et cette ressource fondamentale qu'est l'eau.

Mettre à profit les services écosystémiques dans la construction, l'organisation du territoire et le paysage.

Appliquer le principe de précaution pour se préparer à l'avenir.

Réduire la dépendance de notre économie aux hydrocarbures.

Augmenter significativement les stocks stratégiques nationaux.

122. Lutter contre le gâchis

Réduire l'énergie consommée par les bâtiments en France.

Diminuer les gaspillages industriels : favoriser un système industriel sobre en consommation de ressources naturelles.

Dynamiser et développer les circuits courts et le « local ».

Lutter contre l'obsolescence programmée.

123. Création d'une taxe verte à l'importation

Taxe sociale et environnementale sur les productions importées ayant des standards écologiques et sociaux de production plus faibles que nos exigences françaises.

124. Promouvoir la préservation de l'environnement sur la scène internationale

Promouvoir la redéfinition des objectifs de l'OMC auprès de nos partenaires en proposant l'inclusion de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Mettre un terme aux exportations sauvages de déchets dangereux.

Protéger la santé mondiale par des initiatives à l'ONU proposant des restrictions dans l'utilisation des antibiotiques dans l'agriculture et des perturbateurs endocriniens.

Orienter la mobilité pour une amélioration de la qualité de vie et de l'environnement

Réduire le nombre de véhicules en circulation aux périodes de pointe en incitant à l'auto-partage, en développant les transports en commun et en rapprochant lieux de travail et zones résidentielles.

Mettre en œuvre un grand plan en faveur du train à moyenne vitesse.

Favoriser davantage les transports en commun et les transports doux (fluvial et rail).

125. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Garantir l'indépendance des scientifiques qui travaillent sur le climat et l'énergie.

Faciliter la recherche dans le domaine.

Supprimer les subventions aux énergies fossiles

Abandonner le système de marché du carbone européen (Système communautaire d'échanges de quotas d'émissions), complexe et défaillant, et renforcer progressivement

mais significativement la Contribution Climat-Énergie en mettant en place des mesures d'accompagnement.

126. Mettre la science et l'expérimentation au service de la résilience de nos sociétés et de la protection de l'environnement

Concilier la recherche économique et la recherche écologique en France.

Développer et soutenir la recherche dans les technologies à haut potentiel écologique.

Favoriser le déploiement d'expériences locales réussies (innovations sociales), après études et projets pilotes.

Soutenir le secteur des économies d'énergie, avec en particulier l'accent porté sur la rénovation énergétique des bâtiments anciens.

Améliorer le tri sélectif et soutenir le secteur du recyclage des déchets.

Garantir l'indépendance des scientifiques travaillant sur ces questions ne permet pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

AGRICULTURE

Une nouvelle jeunesse pour l'agriculture familiale

127. Assurer l'élévation et la sécurité du niveau de vie des agriculteurs

Mettre en place une taxe à l'importation pour protéger notre agriculture nationale familiale.

128. Remplacer la PAC par la PNA (politique nationale agricole)

La sortie de l'UE ne modifiera en rien le niveau des subventions versées à nos agriculteurs, puisque ces subventions, bien que qualifiées d'européennes, sont en réalité financées par les contribuables français.

Réorienter la politique agricole vers la qualité des aliments et la préservation de l'environnement.

Définir un nouveau modèle pour l'agriculture française.

Améliorer le bien-être animal.

129. Garantir un revenu digne et stable aux agriculteurs en favorisant un prix juste à la vente des productions

Réguler les spéculations sur les produits alimentaires à destination de l'homme et des animaux en réglementant les marges de la filière.

Assurer, pour les agriculteurs, un prix minimum de viabilité en dessous duquel la grande distribution ne pourra pas descendre.

Créer un fonds de garantie suffisant en cas de sinistre agricole afin de dédommager les exploitants victimes.

Stabiliser le marché et l'orienter vers les productions locales.

Rapprocher les producteurs des consommateurs en favorisant les circuits courts

Création d'Agri Distrib (outil Internet connectant les producteurs et les plates-formes de distribution locale). L'objectif sera de créer un marché local de façon à économiser sur les coûts de transport et à offrir aux consommateurs une fraîcheur accrue des produits.

130. Garantir l'autosuffisance alimentaire nationale et participer à la sécurité alimentaire mondiale

Mise en place d'un nouveau PLU (plan local d'urbanisme) et garantie des aides alimentaires aux ONG tels « Les Restos du Cœur ».

131. Accroître la biodiversité et la qualité de l'agriculture avec les nouvelles techniques, plus respectueuses de l'environnement et protectrices des sols et des terroirs

Favoriser l'émergence de techniques nouvelles en système agrosylvopastoral telles que la permaculture, l'agroforesterie, etc.

Garantir une évaluation scientifique indépendante et fiable de ces techniques.

132. Protéger les terres arables de la prédation foncière

Lutter contre l'étalement urbain en rendant à l'État le plein contrôle du PLU

133. Interdiction des OGM, y compris dans la nourriture animale

134. Libérer le commerce de semences anciennes et interdire le brevetage des nouvelles semences

Entreprendre des négociations avec l'Organisation mondiale de la santé sur les règles de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) liées au *Codex Alimentarius*, afin de refuser une partie de ces normes dans la production nationale et pour certains produits importés.

Modification des normes des fruits et légumes.

135. Effectuer une campagne de sensibilisation afin que les consommateurs changent leurs habitudes et acceptent d'acheter des produits mal calibrés, mais préservant leur santé et l'environnement

136. Favoriser le recyclage des produits alimentaires non conformes

- 137. Favoriser le développement de la recherche en la dotant de moyens nécessaires**

- 138. Aider les jeunes agriculteurs (y compris des urbains) à s'installer**

- 139. Assurer la gestion sociale en créant, au sein de Pôle emploi, une structure consacrée à cette filière, notamment en matière d'emplois saisonniers**

- 140. Améliorer l'indépendance des formations agricoles vis-à-vis des lobbys industriels du secteur et coordonner les ministères de l'Éducation et de l'Agriculture**

Valoriser les filières professionnelles agricoles (machinisme agricole, etc.).

Assurer aux ménages un budget alimentaire ne dépassant pas 15 % de leur budget global

ÉDUCATION

141. En finir avec la société du simulacre et du faire semblant, l'apprentissage passe par l'effort et la persévérance, piliers du développement de l'estime de soi.

Les savoirs doivent revenir au cœur des apprentissages pour donner de réelles bases solides sur lesquelles s'appuyer pour développer l'esprit critique des futurs citoyens.

Il faut remettre au goût du jour l'attribution des prix et des bourses d'excellence.

La vraie valeur des diplômes doit être réintroduite et les validations par compétence supprimées afin que les évaluations reflètent le niveau réel des élèves.

142. Former des citoyens instruits et libres

Les années d'école élémentaire doivent être consacrées à l'apprentissage de l'écriture, du français, du calcul, de l'histoire et de la géographie françaises.

Il faut pour cela réviser les volumes horaires attribués tout en conservant du temps pour les activités artistiques et sportives. Donner la préférence aux méthodes de la lecture et d'écriture ayant fait leurs preuves, et ne pas prôner de pédagogies inadaptées aux mécanismes physiologiques de l'apprentissage que l'on connaît bien maintenant.

L'histoire doit être débarrassée de tout dogmatisme et observer une obligation de réserve sur les événements trop contemporains

143. Veiller à l'indépendance et à la neutralité de l'éducation nationale en créant un conseil de l'éducation et un conseil des programmes libérés de l'influence du monde économique, et constitués de membres issus des communautés littéraire, scientifique et éducative

144. La loi doit prohiber la promotion du consumérisme au sein des établissements et ces derniers privilégier l'utilisation des logiciels libres.

La préférence réglementaire doit être donnée aux partenariats publics.

145. Bâtir une école moderne et sereine tournée vers l'avenir

En créant un CAPES d'informatique en vue d'un enseignement au lycée, tout en prônant l'utilisation modérée et intelligente des nouvelles technologies

L'ouverture à toutes les cultures du monde doit être valorisée en ne privilégiant pas systématiquement l'apprentissage de l'anglais et des cultures anglo-saxonnes

Les établissements vétustes seront remis aux normes et rénovés.

146. Offrir l'accès au savoir à tous et favoriser la mixité sociale

En garantissant l'accueil dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap respectant l'esprit d'égalité et

de fraternité républicaines et en développant des structures permettant, en fonction du handicap, d'amener l'enfant à être capable d'intégrer l'école dans les meilleures conditions possibles pour lui.

Il faut enrayer la création de ghettos scolaires en obligeant les mairies à répartir de façon équilibrée les logements sociaux autour des différentes écoles primaires de la commune.

147. Valoriser les filières professionnelles en facilitant plus tôt la découverte de la voie professionnelle sans modifier l'obligation d'instruction jusqu'à l'âge de 16 ans

Les concours du type « meilleur ouvrier de France », « meilleur apprenti », « concours général des métiers », doivent être mis en avant pour valoriser l'excellence dans ces filières

En développant une aide à la poursuite d'études qui leur soit spécifique

148. Assurer la paix dans les établissements et dans les classes

- en encadrant les établissements par suffisamment de personnel non-enseignant correctement formés et soutenus : Conseillers d'orientation-psychologues, CPE, assistants d'éducation, surveillants, infirmiers et médecins
- en adoptant des mesures d'urgence destinées à assurer la couverture de tous les besoins tant que le nombre d'enseignants restera insuffisant

Le rôle et l'indépendance de l'enseignant seront réaffirmés afin de garantir une nécessaire discipline au bon déroulement des cours

Affecter des enseignants chevronnés dans des zones d'éducation prioritaire au moyen de primes mensuelles significatives

149. Rendre attractif le métier d'enseignant

- en augmentant substantiellement la rémunération des enseignants en début de carrière
- en développant une formation initiale permettant une vraie découverte du métier, un encadrement plus long et plus structuré une fois le concours passé, et une formation continue répondant aux besoins exprimés.
- en permettant aux enseignants volontaires, en fin de carrière, de s'investir dans l'encadrement et le soutien des plus jeunes dans le métier au lieu de partir directement à la retraite
- en assurant leur confort moral, leur liberté pédagogique ainsi que leur sécurité dans et en dehors des établissements difficiles

RECHERCHE ET UNIVERSITÉ

La situation des universités et de la recherche devient extrêmement préoccupante en France. Cette observation n'est pas nouvelle, elle fait suite aux nombreux écrits et mouvements (États généraux de la recherche, Sauvons la recherche, Science en marche, l'Appel des appels, etc.) qui ont tenté et tentent encore d'alerter l'opinion publique au sujet de la dégradation des conditions de travail des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Le nombre et l'ampleur de ces difficultés sont tels qu'il devient même difficile de les lister : mise en concurrence effrénée, diminution des crédits, revalorisation insuffisante des salaires, augmentation des couches administratives, précarisation des personnels, souffrance étudiante, locaux dégradés, etc. Nous nous dirigeons ainsi vers un effondrement progressif de notre système de formation et de recherche, qui survit grâce à l'abnégation de ses membres. Un certain nombre d'observateurs et d'acteurs en ce domaine n'hésitent plus à parler d'une véritable destruction de l'université française.

Le modèle de l'université française, lieu de savoir et de réflexion, temps essentiel dans la formation de tout citoyen, qui se caractérise par son indépendance à l'égard du pouvoir, risque ainsi de disparaître. L'indépendance même des universitaires, leur liberté de pensée et l'orientation de leurs travaux sont de plus en plus remises en question par le pouvoir politique en faveur d'intérêts économiques guidés par l'idéologie néolibérale. Celle-ci s'exprime par le biais de l'Union européenne, à commencer par le processus de Bologne de 1998, et, plus récemment, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 (LRU). Cependant,

l'université n'est pas une entreprise, elle obéit à des logiques propres, développées et sanctuarisées tout au long du xx^e siècle. Elle nécessite notamment un espace de liberté favorable à l'émergence d'une recherche et d'un enseignement de haut niveau. L'université a également besoin de financements pour éviter des logiques de précarisation qui ont un impact tout autant sur les personnels qui la composent que sur la population étudiante. C'est également le niveau global de formation de notre pays qui est en jeu.

L'UPR est le seul parti politique qui dénonce une université inféodée à des logiques capitalistes et entrepreneuriales. Seule l'élection présidentielle peut permettre un changement de cette nature et remettre en ordre de marche le monde de la recherche et de l'enseignement en lui redonnant une indépendance, chèrement acquise, qui nécessite aujourd'hui d'être défendue.

150. Restaurer l'indépendance et la liberté des chercheurs et des enseignants-chercheurs

151. Suppression de l'Agence nationale de la recherche

152. Mettre fin à la complexification administrative croissante

- 153. Suppression du crédit d'impôt recherche (CIR) et redéploiement des financements**

- 154. Réduire la précarité dans l'enseignement et la recherche en lançant une politique de recrutement ambitieuse**

- 155. Revaloriser le doctorat et les grilles salariales des acteurs de l'enseignement et de la recherche**

- 156. Sauvegarder le faible coût des études et l'accès à l'université pour tous**

- 157. Favoriser la diffusion de la culture humaniste et des connaissances techniques issues du monde universitaire et de la recherche**

- 158. Refuser les grilles d'évaluation anglo-saxonnes et le monopole de l'anglais**

CULTURE

159. Protéger le patrimoine et en faciliter l'accès à tous

Augmenter substantiellement les budgets alloués à la sauvegarde des monuments historiques classés et inscrits ainsi que des œuvres d'art françaises.

Améliorer l'offre du chèque culture pour en faciliter l'accès au plus grand nombre.

160. Assurer l'égal accès pour tous à l'enseignement des sciences, des arts, des sports et stimuler la curiosité et le désir d'apprendre

Assurer financièrement pour chaque enfant la possibilité d'accéder aux lieux d'enseignement des arts et des sports.

Mobiliser le service public de l'audiovisuel pour promouvoir la culture.

Développer l'éducation populaire et favoriser la connaissance de l'histoire de France par la visite de monuments emblématiques, pour les élèves des lycées et collèges.

161. Promouvoir la culture comme moyen d'ouverture sur le monde

La France doit dénoncer la « mondialisation » — qui n'est en fait qu'une « américanisation » — et favoriser l'ouverture à toutes les cultures du monde, sur un pied d'égalité. Obligation sera faite aux grandes chaînes de télévision et stations de radio publiques (dont TF1 déprivatisée) de diffuser des

informations et œuvres représentant les points de vue d'autres civilisations : cinéma japonais, chinois, indien, russe, égyptien, tunisien, sénégalais, brésilien, etc.

162. Soutenir les arts vivants en protégeant les artistes contre la précarité et la censure.

Maintien du régime de l'intermittence sur la base de l'accord du 28 avril 2016.

Faire chaque année une rencontre bilan sur le régime de l'intermittence entre les différentes organisations syndicales des employés et des employeurs du spectacle au ministère de la culture.

Assurer l'impartialité du ministère de la Culture dans ses subventions face aux différentes expressions artistiques.

Soutenir particulièrement la création artistique française.

163. Apporter la culture pas seulement en ville mais aussi jusque dans nos villages.

Promouvoir les événements artistiques populaires dans les milieux ruraux.

164. Redonner vie aux festivals artistiques

Renforcer les subventions des festivals de théâtre, de musique, de danse, de marionnette, d'arts plastiques et de cinéma.

- 165. Vieller à l'égalité des chances aux grands concours nationaux des écoles d'arts.**

- 166. Simplifier les démarches pour obtenir des subventions et demander une plus grande transparence aux organismes de dotations de subventions pour que chacun puisse en évaluer la pertinence et le bon fonctionnement.**

- 167. Faire de la francophonie une référence culturelle commune mondiale**

- 168. Maintenir et approfondir l'exception culturelle française**

Soutenir la création artistique française pour les films et les chansons.

FRANCOPHONIE

Redonner toute la priorité à nos liens avec le monde francophone.

L'UPR veut rétablir la solidarité « francophone » et salue l'action d'Abdou Diouf à la tête de l'Organisation internationale de la francophonie. Pendant ses trois mandats de secrétaire général, presque douze ans, il s'est efforcé de donner une vitalité nouvelle à ce lien singulier qu'est la langue française entre 280 millions de personnes réparties sur les cinq continents. La croissance démographique de l'Afrique francophone permet d'envisager en 2050, 750 millions de locuteurs du français.

Ce constat prometteur devrait inciter nos dirigeants à redonner la priorité aux liens avec les pays de la Francophonie, mais ils s'acharnent à affaiblir toute coopération avec eux en cloisonnant la France dans le périmètre étroit et arbitraire de l'Union européenne.

Le désintérêt des dirigeants pour la Francophonie est en parfait accord avec la construction européenne, qui postule des distinguos entre pays recommandables et les autres. Nous voulons contrecarrer la théorie guerrière et raciale du « choc des civilisations » promue par les groupes de réflexion américains et dont la construction européenne est une application régionale. L'UPR veut donner corps à une véritable communauté francophone fondée sur des liens d'égaux à égaux et entretenir un lien politique permanent entre les États de la Francophonie.

169. Créer un parlement de la Francophonie, qui sera installé dans les anciens locaux de l'UNESCO à Paris

Donner corps à une véritable communauté francophone en entretenant un lien politique permanent entre les États de la Francophonie;

Renforcer la diplomatie entre pays francophones et favoriser l'adoption de positions communes dans les grandes institutions internationales (ONU, FMI, OMC, etc.).

170. Réorienter une partie des fonds structurels, actuellement versés à l'UE, vers les États de la Francophonie

171. Développer un système d'échanges de type Erasmus avec les pays de la Francophonie

Sensibiliser le peuple de France à son appartenance à cette sphère qui a le français en partage

OUTRE-MER FRANÇAIS

Adopter une politique de redynamisation de l'Outre-mer français

172. Réaffirmer le principe de continuité territoriale et d'égalité des citoyens

Développer et subventionner les dessertes aériennes pour ces territoires.

Développer un vaste programme d'échanges scolaires.

Prendre l'île de La Réunion comme modèle national d'intégration sociale.

Réaffirmer le principe d'égalité de traitement avec les citoyens de l'Outre-mer et la métropole :

- péréquation pour la téléphonie et Internet, comme pour l'énergie ;
- baisse des billets d'avion ;
- égalité de traitement dans les salaires ;

Créer un compte individuel de continuité territoriale financé par l'État pour se rendre en Métropole.

Présenter quotidiennement des informations et la météo de l'Outre-mer sur les chaînes de radio et de télévision nationales.

173. Pouvoir d'achat, emploi, économie : la lutte contre le chômage

Favoriser la main-d'œuvre locale.

Augmenter les formations qui utilisent les ressources locales (agriculture, écologie, aide aux seniors...).

Endiguer la concurrence de la main-d'œuvre détachée et de la main-d'œuvre des pays voisins dont les charges sont moins importantes.

Garantir le maintien de « l'octroi de mer », menacé par l'Union européenne, et le rétablir dans son objectif premier : taxer les produits importés si on peut les produire sur place.

Étendre les infrastructures et rénover les anciennes routes, saturées, tout en privilégiant le développement de transports en commun de qualité.

Créer davantage d'infrastructures publiques, sociales ou touristiques : logements, hôtels, hôpitaux.

Faciliter l'implantation d'entreprises.

Renationaliser les entreprises d'adduction d'eau.

Favoriser une baisse du prix du carburant.

Faciliter les coopérations internationales.

174. Écologie, agriculture et pêche : viser l'autosuffisance

Foncier : favoriser la mise à disposition des terres arables non cultivées.

Développer l'utilisation des ressources énergétiques et agricoles locales :

- exploiter les énergies renouvelables ;
- privilégier la recherche dans ces domaines avec les pays frontaliers ;
- développer des filières dans ces métiers ;
- favoriser l'agriculture (banane, canne, vanille, géranium, ylang-ylang, tiaré, etc.) et la pêche locales ;

- étendre les zones de pêche.

Protéger l'environnement :

- lutter contre l'orpaillage tout en exploitant au mieux les ressources minières ;
- assurer la protection des zones fragiles comme la forêt amazonienne ;
- améliorer le traitement des déchets (sensibilisation, filière de recyclage).

175. Éducation et formation

Lutter contre l'illettrisme à l'école élémentaire : apprentissage du français (lecture, écriture) et du calcul.

Favoriser le recrutement local des professeurs.

Favoriser les formations en lien avec l'emploi (débouchés dans les secteurs de l'alimentation, énergie, aide aux seniors, etc.).

Construire des établissements scolaires.

Favoriser le maintien des établissements de l'enseignement supérieur.

176. Santé

Lutter contre la toxicomanie et l'alcoolisme en lançant des campagnes de prévention.

Lutter contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles en lançant des campagnes de prévention.

Augmenter le numerus clausus et faciliter l'implantation de médecins sur place pour éviter les déserts médicaux.

177. Justice, éthique

Garantir l'égalité entre tous les citoyens français.

Apaiser les tensions communautaires et favoriser le mieux vivre ensemble. Prendre exemple sur La Réunion.

Améliorer les conditions carcérales.

Augmenter les effectifs de la gendarmerie et des surveillants de prison.

Assurer un contrôle efficace des frontières.

178. Culture, identité

Diffusion de programmes audiovisuels de qualité qui contribuent à une meilleure compréhension des phénomènes socioculturels de chaque territoire, qui montrent la richesse de la diversité ethnique.

Faire des territoires de l'Outre-mer des ambassadeurs de la concorde entre les peuples.

Affirmer la diversité culturelle à la française à travers les arts, les pratiques ancestrales, les sciences, etc.

Favoriser les relations avec les pays et régions avoisinants.

DÉFENSE

179. Renouer avec une politique de paix

Refuser le prétendu « choc des civilisations » en France.

Engager les moyens nécessaires pour détruire l'État islamique en Syrie, en coopération avec la Russie et la Turquie.

Rompre avec l'alignement diplomatique de la France sur le Qatar et l'Arabie saoudite.

180. Rétablir l'indépendance nationale

Nationaliser temporairement Airbus Group afin de se réapproprier le pilotage des crédits de recherche octroyés à notre vecteur d'ogives nucléaires.

Abandonner le projet de fusion de Nexter avec KMW, en cours de négociation.

Refonder la pensée stratégique française par la réintroduction de la pluralité dans les débats.

Donner à nos forces les moyens matériels d'atteindre leurs objectifs de défense des intérêts vitaux de la nation.

Refonder une politique étrangère d'équilibre des puissances

Réaffirmer la défense des intérêts français au Maghreb, au Machrek et dans la zone saharo-sahélo-guinéenne.

Reprendre l'initiative dans le bassin méditerranéen par la création d'une Organisation de coopération et de sécurité pour la Méditerranée.

Rééquilibrer nos alliances maghrébines traditionnelles, en particulier avec le Maroc.

Imposer la France comme une grande diplomatie maritime, avec pour mission première la conservation et le respect du droit international de la mer.

181. Adapter notre outil militaire au service d'une « France des cinq continents » en donnant à nos soldats les moyens de leur mission et la fierté de leur métier

Construire un deuxième porte-avions sans délai, puis un troisième dans les dix années suivantes.

Porter à six unités la flotte française de sous-marins lanceurs d'engins.

Développer la défense antimissile balistique française dans les domaines endo-atmosphérique et exo-atmosphérique.

Mettre fin à l'opération Sentinelle.

182. Élaborer un dispositif constitutionnel pour limiter la possibilité d'abandonner la souveraineté nationale

Réviser l'article 3 de la Constitution de la manière suivante :
« L'indépendance nationale est la condition de l'exercice réel de la souveraineté nationale. »

Réviser l'article 53 de la Constitution en interdisant à la France d'adhérer à une alliance militaire permanente.

Fixer le statut de la dissuasion nucléaire et de la gestion du capital des industries d'intérêt vital par une loi organique prévue dans la nouvelle rédaction de l'article 3.

183. Plan quinquennal police-gendarmerie de redressement des moyens et des conditions de vie

Porter à 20 milliards d'euros le budget pour la police et la gendarmerie.

184. Redéployer l'outil de sécurité sur l'ensemble du territoire : la sécurité pour tous

185. Interdire toute privatisation dans le secteur de la Défense et de la Sécurité nationale

186. Réintégrer la gendarmerie nationale sous l'autorité du ministère de la Défense

187. Prévenir l'insécurité et la violence

Par la restauration de l'autorité de l'État et de la loi.

Par l'éducation et la promotion d'une société de non-violence.

Par la baisse du chômage.

Par la fin des guerres illégales auxquelles participe la France.

JUSTICE

188. Garantir une Justice indépendante, transparente et publique

Soumettre la nomination des magistrats du Parquet à l'avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Transférer une partie des moyens de la direction des services judiciaires du ministère de la Justice et de l'Inspection générale de la Justice au Conseil supérieur de la magistrature afin de le doter de moyens de contrôle et d'administration propres.

Instituer un conseil consultatif de l'autorité judiciaire représentatif des magistrats et greffiers afin de porter la voix des cours et tribunaux auprès du Parlement et du pouvoir exécutif sur les questions juridiques et budgétaires.

Renforcer le principe du juge naturel en assurant la transparence de l'affectation des magistrats et de la composition des tribunaux.

Conférer aux chefs de juridiction et aux assemblées générales un droit de communication au public pour rendre le fonctionnement judiciaire plus transparent, informer et éclairer les citoyens.

189. Donner à la Justice les moyens humains et matériels de recouvrer sa dignité et son efficacité

Lancer un grand plan de rétablissement de la Justice sur cinq ans en deux étapes :

- augmenter les effectifs réels des magistrats, greffiers et fonctionnaires des juridictions pour

qu'ils correspondent aux effectifs théoriques actuels, par un effort exceptionnel de recrutement ouvert sur la société civile ;

- augmenter raisonnablement le nombre de tribunaux d'instance et redéfinir leur champ de compétences pour améliorer les capacités de traitement des affaires de la vie courante.

Étoffer et réorganiser en urgence les moyens en escorte judiciaire de l'administration pénitentiaire pour faire cesser les dysfonctionnements qui perturbent le cours de la justice pénale.

Séparer le budget judiciaire et le budget pénitentiaire pour plus de transparence dans l'allocation des moyens.

Ouvrir un véritable dialogue entre l'autorité judiciaire et les pouvoirs exécutif et législatif sur les questions budgétaires en sollicitant l'avis du conseil consultatif de l'autorité judiciaire sur le volet justice des projets de loi de finances.

Établir l'autonomie budgétaire des juridictions pour favoriser la souplesse de gestion, l'adaptation aux conditions locales et responsabiliser les chefs de juridiction.

Instituer la consultation des assemblées générales des juridictions sur les projets de budget de juridiction et leur exécution.

Réévaluer l'aide juridictionnelle et atténuer les effets de seuil.

Création d'un service public de l'expertise judiciaire indépendant de tout financement privé pour assister les magistrats dans les matières complexes ou sensibles.

Augmenter le nombre d'assistants de justice et leur donner des perspectives d'évolution de carrière vers le corps des magistrats ou celui des greffiers.

190. Rapprocher la Justice des Français

Resserrer le maillage territorial des juridictions pour rétablir et préserver une justice de proximité.

Lancer un audit préalable à la reconquête des friches judiciaires laissées par la réforme Dati en ayant, à la fin du quinquennat, rétabli certains tribunaux d'instance supprimés.

Simplifier lois et procédures et adapter le langage juridique à son époque pour améliorer l'intelligibilité du droit et l'accessibilité de la Justice aux citoyens.

Préserver la souveraineté judiciaire du peuple en maintenant les cours et les jurys d'assises pour juger tous les crimes.

Réaffirmer l'égalité des citoyens devant la justice par la limitation des juridictions spécialisées.

Rapprocher les magistrats de la société civile en favorisant l'échevinage dans la composition des conseils de prud'hommes et des tribunaux de commerce.

Maintenir la réglementation des professions de justice dans un but de maîtrise des coûts et d'égalité des territoires.

Rendre les procédures judiciaires civiles consultables par les justiciables sur l'Internet avant la fin du quinquennat.

191. Restaurer l'autorité de la justice pénale en rétablissant le pouvoir des tribunaux de prononcer des peines effectives et adaptées

Refondre l'échelle des peines en instituant des sanctions claires et explicites permettant de mieux personnaliser la sanction, de favoriser la réinsertion des condamnés et d'inciter au dédommagement des victimes.

Simplifier les régimes d'exécution des peines pour favoriser la célérité de l'exécution des sanctions.

Abroger les lois permettant de revenir sur des peines prononcées par les cours et tribunaux.

Supprimer les réductions automatiques de peine et subordonner toute réduction de peine aux mérites des condamnés.

Dissuader la récidive en rétablissant la règle de la révocation automatique du sursis simple en cas de nouvelle condamnation et en généralisant ce régime à toutes les formes de sursis.

192. Restaurer la prison et transformer l'univers carcéral

Créer plusieurs catégories d'établissements pénitentiaires pour mieux les adapter à la population carcérale afin d'optimiser les chances de réinsertion.

Lancer des expériences de détentions alternatives à des fins d'intérêt général et pour réduire la surpopulation carcérale.

Favoriser la formation du personnel pénitentiaire, notamment à la gestion des conflits.

Lutter contre toute forme de trafic et de violence en détention, notamment en introduisant le tirage au sort pour l'attribution des activités proposées aux détenus, pour contourner les rapports de force.

Réaliser un audit du milieu carcéral auprès du contrôleur général des lieux de privation de liberté et en association avec les personnels de l'administration pénitentiaire.

Mettre tous les établissements pénitentiaires aux normes d'habitabilité par une politique de grands travaux publics.

**193. Lutter contre la récidive et améliorer
l'indemnisation des victimes**

Développer le travail et l'emploi en détention pour mieux préparer la réinsertion des condamnés à leur libération et leur permettre d'obtenir les moyens d'indemniser les victimes.

Réformer l'accès aux soins en détention et permettre une véritable pratique sportive et des activités expérimentales afin de restaurer le détenu dans son intégrité physique et psychique en vue de sa libération.

Lancer des expériences de formation couplées à des travaux d'intérêt général améliorés, après réalisation d'un bilan de compétences dès la détention provisoire.

NUMÉRIQUE

L'UPR s'inscrit dans une démarche fondée sur la neutralité d'Internet. Cette neutralité est garante de la liberté d'expression, de consultation et d'utilisation d'Internet. Nous croyons qu'Internet est un bien de l'humanité où le logiciel libre est au cœur des systèmes d'information des institutions de l'État.

Nous souhaitons protéger les citoyens, en réglementant l'utilisation des données personnelles collectées à leur insu. Nous voulons rendre à chacun la liberté de disposer de ses informations comme il l'entend.

194. Pour la liberté et la neutralité d'Internet

Interdire les dispositifs de surveillance massive de données.

Revenu au standard de la décision de surveillance après autorisation judiciaire, avec contrôle de l'activité.

Promouvoir un choix diversifié d'opérateurs et d'hébergeurs alternatifs permettant le respect des données personnelles.

Limiter le rôle du fournisseur d'accès à Internet à celui de service et non de gendarme du réseau.

Protéger les consommateurs contre les formats dits propriétaires.

Garantir la diversité des outils numériques et promouvoir l'exigence de l'interopérabilité des systèmes d'information.

Abroger les lois liberticides sur Internet (LOPPSI 2, loi relative au renseignement, réforme de la LCEN, etc.)

195. Pour une administration centrale numérique

Remplacer les produits propriétaires par des logiciels libres, notamment dans les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale.

Attribuer un vrai rôle protecteur à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information en lui donnant un droit de regard et de décision sur les systèmes d'exploitation, leur sécurité et les micro logiciels des composants informatiques et électroniques sensibles, afin de s'assurer de leur intégrité.

Assurer le transfert des données de santé par un réseau chiffré national.

196. Pour un droit universel à l'Internet et à l'information

Proposer la création d'un Haut-Commissariat du numérique (HCN) à l'ONU où seraient regroupées les principales instances régissant Internet.

Pacifier Internet, en s'assurant, que le HCN puisse empêcher toute forme de surveillance nationale ou internationale sur les réseaux. Ces derniers auront le statut d'extraterritorialité. Ils ne dépendront d'aucun État.

Garantir l'anonymat sur Internet.

Protéger les lanceurs d'alerte sur le territoire national.

197. Pour la protection des données numériques

Interdiction du profilage et de tous les moyens techniques permettant d'établir un suivi des usages d'un utilisateur, sauf si ce dernier donne son accord et peut revenir sur sa décision.

Interdire le transfert de données vers d'autres États, sociétés ou toute institution étrangère à celle ayant collecté ces données.

Définir l'utilisateur comme le propriétaire de ses données.

Garantir le principe du droit à l'anonymat, au déréférencement et à l'oubli sur Internet.

198. Pour une éducation au numérique

Protéger les mineurs en menant une campagne éducative de prévention sur l'usage des réseaux sociaux et de sensibilisation à la protection des données.

Promotion de la formation en développement et des communautés de conception de logiciels libres.

Développer les ponts entre les étudiants et les communautés libres de développement.

DOMAINES RÉFÉRENDAIRES

Organiser des référendums sur des sujets-clefs qui méritent un large débat national

199. Proposer trois grands débats nationaux, organisés de façon loyale pour que chaque opinion puisse être exposée et débattue, qui se concluront par trois référendums :

- le premier sur la politique énergétique de la France ;
- le deuxième sur la dette publique ;
- le troisième sur l'immigration.

ÉLECTIONS 2017



L'union du peuple pour rétablir la démocratie

asselineau2017.fr

upr.fr